



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

paiement

Question écrite n° 57805

## Texte de la question

M. Jean Besson appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le problème que rencontrent les entreprises françaises quant au mode de règlement de la TVA, qui aujourd'hui ne peut s'effectuer que par virement bancaire. En effet, pour un problème uniquement bancaire relatif aux jours de valeur, les entreprises se voient réclamer des pénalités de 5 % forfaitaires. De plus, même un virement demandé à la bonne date peut être reçu par l'administration avec un ou plusieurs jours de retard. Conscientes du problème, les recettes des impôts n'accordent qu'un dégrèvement à titre exceptionnel. Bien que ce moyen soit plus avantageux pour l'Etat (plus de remises de chèques à l'encaissement, diminution des délais d'encaissement), l'application de ce règlement pénalise beaucoup trop les entreprises. Il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de remédier à cet état de fait.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Besson](#)

**Circonscription :** Rhône (10<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57805

**Rubrique :** Tva

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 février 2001, page 890